



Chien qui s'introduit chez moi (nuisance + attaque)

Par **LOLA69**, le **27/11/2012 à 11:36**

Bonjour,

Nous avons un problème depuis maintenant 3 ans. Nous sommes clôturé avec un portail mais voilà 3 ans que le chien des voisins rentre chez nous (il arrive à passer à travers les barreaux) et provoque divers nuisances : déjections, dégradation de la terrasse (il a marché dessus alors qu'on avait coulé le béton la veille), aboiement devant notre fenêtre de chambre à 6h00 du matin ect ect. Après avoir essayé de faire comprendre aux voisins que cela nous genait et après nous être fait copieusement insulté, nous avons laissé tomber on a fait avec. Mais ce week end nous avons été à deux doigts de l'accident, le chien est rentré chez nous et j'ai dû la sauvegarde du visage de mon fils de deux ans qu'à ma rapidité d'intervention. Bien que le chien soit de petite taille (genre bichon) je ne supporterai pas que mon enfant ne soit pas en sécurité chez lui. Je voudrai maintenant agir et savoir quels sont mes droits. Merci.

Par **youris**, le **27/11/2012 à 16:48**

bjr,

vous pouvez déposer plainte auprès de la gendarmerie en indiquant que votre fils a été agressé par le chien de votre voisin.

ainsi qu'un courrier de mise en demeure par LRAR à votre voisin pour qu'il garde son chien chez lui.

si vous avez une protection juridique servez vous en.

cdt